

Libre-échange, souveraineté et américanité : une nouvelle trinité pour le Québec?

Gilbert Gagné

Volume 18, Number 1, 1999

Symposium : L'américanité du Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/040151ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/040151ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)

1703-8480 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gagné, G. (1999). Libre-échange, souveraineté et américanité : une nouvelle trinité pour le Québec? *Politique et Sociétés*, 18(1), 99–107.
<https://doi.org/10.7202/040151ar>

Article abstract

Since a free trade regime was established in North America, Quebec has entered a dynamic of continental integration. Contrary to English Canada which feared americanization, Quebec perceived economic benefits, and, sovereignists, a means to free Quebec from federal power. Free trade brings about a new framework within which Quebec can assert itself on the international scene, with an affirmation potentially leading to sovereignty. Moreover, free trade has had an impact on the "americaness" of Quebec, that is, the affirmation of its belonging to the American continent. For Quebec, the issue however is to reconcile free trade with its desire to maintain and assert its identity and its difference.

LIBRE-ÉCHANGE, SOUVERAINETÉ ET AMÉRICANITÉ : UNE NOUVELLE TRINITÉ POUR LE QUÉBEC ?¹

Gilbert Gagné
Université d'Ottawa

Depuis la conclusion de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) au début des années 1990, le Québec est entré dans une nouvelle dynamique d'intégration continentale. C'est l'une des rares fois dans l'histoire du Québec où il s'est établi un quasi-consensus au sein de la classe politique, fédéraliste et souverainiste, au sujet du libre-échange en Amérique du Nord. Contrairement au Canada anglais qui craignait l'américanisation, le Québec voyait surtout dans cet accord une source d'avantages économiques, et, les souverainistes en particulier, un moyen de s'affranchir de la tutelle fédérale. Dans cette optique, les orientations libre-échangiste et souverainiste, loin d'être opposées, se renforcent mutuellement.

Néanmoins, la dynamique d'intégration continentale n'est pas sans soulever la question du poids et de l'influence des États-Unis et celle du caractère sociopolitique du Québec. Avec le libre-échange, le Québec est-il devenu ou deviendra-t-il une « francité américaine » ? Pour y voir plus clair, il faut distinguer les principaux déterminants de l'américanité québécoise.

Dans cet article, je développerai l'argument selon lequel le libre-échange n'a pas une grande portée sur l'« américanisation » du Québec, la culture américaine exerçant déjà une influence marquée non seulement sur le Québec, mais sur l'ensemble du monde ; c'est plutôt sur le plan de l'« américanité » du Québec que le libre-échange semble avoir un effet important. Le Québec tient à affirmer davantage son appartenance continentale, et, à cet égard, la fusion au Québec des cultures latine et anglo-saxonne lui confère un atout dans ses relations avec l'ensemble du continent américain. En fait, le libre-échange offre au Québec un cadre nouveau au sein duquel il peut s'affirmer sur la scène internationale, et cette affirmation peut aller jusqu'à la souveraineté.

1. L'auteur tient à remercier les évaluateurs anonymes de la Revue pour leurs commentaires.

Tout d'abord, il sera question du libre-échange, puis de la souveraineté et de la notion d'américanité. Enfin, l'on verra si ces trois notions peuvent être associées à une nouvelle Trinité pour le Québec.

LE LIBRE-ÉCHANGE

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ), conclu à la fin des années 1980, et plus encore l'entrée en vigueur de l'ALÉNA en 1994 ont placé le Québec dans une nouvelle dynamique d'intégration continentale. Le Québec a toujours entretenu des relations avec les États-Unis ne serait-ce qu'en raison de leur voisinage géographique. Ces relations remontent au XVII^e siècle et à l'époque coloniale. Au cours des dernières décennies, les échanges commerciaux se sont intensifiés. Dans les années 1980, près de 75 % des exportations québécoises étaient destinées au marché américain. Le degré de coopération, voire d'« intégration » économique, entre le Québec et les États-Unis était donc déjà marqué avant qu'une zone de libre-échange ne soit établie en Amérique du Nord.

Il en était de même pour l'ensemble du Canada. Ce fort lien de dépendance du Québec et du Canada à l'égard du marché américain avait depuis longtemps laissé entrevoir l'éventualité d'un traité de libre-échange, qui devait à tout le moins préserver l'accès au marché américain, condition essentielle pour les économies québécoise et canadienne. En revanche, les échanges avec le Mexique, à la fois pour le Québec et pour le Canada, ont toujours été assez modestes. Le Québec, en 1993, dévoilait son plan d'action Québec-Mexique visant à permettre aux entreprises de tirer profit des possibilités qu'offre le marché mexicain².

Très tôt, l'instauration d'une zone de libre-échange sur le continent nord-américain a suscité des réactions différentes au Québec et dans le reste du Canada. Au Canada comme au Québec, l'opposition au libre-échange avec les États-Unis était formée principalement par les centrales syndicales, les organismes dits communautaires, et, au Canada anglais, par certaines figures de proue du nationalisme canadien. Les opposants à l'ALÉ dans les années 1980 se sont regroupés au sein de la coalition « Pro-Canada Network », qui deviendra plus tard « Action Canada Network » (ACN). Dans le cas du Québec, la « Coalition québécoise d'opposition au libre-échange », formée en 1986, regroupait principalement les centrales syndicales (FTQ, CSN, CEQ) et l'Union des producteurs agricoles (UPA). Alors qu'au Canada anglophone, l'opposition au libre-échange était large-

2. Voir : Gouvernement du Québec, *Le Québec et l'Accord de libre-échange nord-américain*, Québec, Ministère des Affaires internationales, 1993.

Résumé. Depuis l'établissement du libre-échange en Amérique du Nord, le Québec est entré dans une dynamique d'intégration continentale. Contrairement au Canada anglophone qui craignait l'américanisation, le Québec voyait dans le libre-échange une source d'avantages économiques, et les souverainistes québécois, un moyen de s'affranchir du pouvoir fédéral. Le libre-échange procure au Québec un cadre nouveau au sein duquel il peut s'affirmer sur la scène internationale et cette affirmation pourrait le conduire à la souveraineté. De même, le libre-échange a eu un effet sur l'américanité du Québec, c'est-à-dire sur l'affirmation de son appartenance continentale. Pour le Québec, il s'agit toutefois de concilier le libre-échange avec sa volonté de maintenir et d'affirmer son identité et sa différence.

Abstract. Since a free trade regime was established in North America, Quebec has entered a dynamic of continental integration. Contrary to English Canada which feared americanization, Quebec perceived economic benefits, and, sovereignists, a means to free Quebec from federal power. Free trade brings about a new framework within which Quebec can assert itself on the international scene, with an affirmation potentially leading to sovereignty. Moreover, free trade has had an impact on the "americaness" of Quebec, that is, the affirmation of its belonging to the American continent. For Quebec, the issue however is to reconcile free trade with its desire to maintain and assert its identity and its difference.

ment motivée par des craintes concernant la souveraineté et la culture canadiennes, l'opposition dans le cas du Québec s'appuyait davantage sur des arguments d'ordre socio-économique.

Au cours des négociations devant aboutir à la conclusion de l'ALÉNA, les trois principales centrales syndicales, de concert avec des organismes québécois de coopération internationale, formèrent en 1991 une nouvelle coalition, la «Coalition québécoise sur les négociations trilatérales». Là encore, les perspectives et les approches ont différé entre le Canada et le Québec. La coalition d'opposition au libre-échange au sein du Canada anglophone avait une approche essentiellement négative et insistait sur la résiliation de l'ALÉ et le rejet de l'ALÉNA; la coalition québécoise, pour sa part, adoptait une approche proactive. Reconnaisant que le libre-échange était devenu une donnée inéluctable, la coalition québécoise entreprit d'élaborer et de promouvoir un modèle d'intégration qui dépassait la simple abolition des obstacles au commerce et comprenait des ententes formelles entre les pays participants, ententes visant au respect de normes minimales concernant notamment le travail.

Parmi les partisans du libre-échange en Amérique du Nord, on comptait surtout le milieu des affaires, à la fois de la grande et de la petite entreprise, et des économistes. Dans les rangs de la classe politique canadienne, le libre-échange était appuyé notamment par les

conservateurs, tant au niveau fédéral que provincial, et par huit gouvernements provinciaux, dont celui du Québec. Quant au parti libéral fédéral et au gouvernement ontarien, ils ont préféré s'y opposer³.

Pour ce qui est du Québec, et c'est là un fait à souligner, les dirigeants des deux grands partis politiques se sont entendus pour appuyer la création d'une zone nord-américaine de libre-échange. On insistait évidemment sur les avantages économiques du libre-échange, notamment sur l'accès accru et plus sûr aux marchés nord-américains. Par ailleurs, à l'instar d'autres gouvernements provinciaux, on voyait aussi dans cet accord un moyen d'accroître l'autonomie des provinces face au pouvoir central. Dans la mesure où le libre-échange laissait une plus grande place aux forces du marché, il contribuait à réduire l'interventionnisme du gouvernement central, notamment dans des champs de compétence provinciale. Une telle perspective ne revêtait, forcément, pas autant d'importance pour les fédéralistes que pour les souverainistes. Toutefois, le renforcement de l'autonomie du Québec face au pouvoir central n'en constituait pas moins, même pour plusieurs fédéralistes québécois, un facteur non négligeable d'appui au libre-échange.

Au fil des ans, le renforcement des échanges entre le Québec et ses partenaires américains avait résulté en bonne partie d'une diminution des obstacles à ces échanges. Auparavant, le protectionnisme canadien avait favorisé les échanges au sein de la fédération canadienne, échanges Est-Ouest plutôt que Nord-Sud. Des échanges dans un axe Est-Ouest, encouragés par des mesures protectionnistes, allaient à l'encontre de la logique économique et, d'après plusieurs, desservaient les intérêts du Québec. Ce sont là parmi les principaux arguments qui, au Québec, ont milité en faveur du libre-échange avec les États-Unis. Aussi, alors qu'il n'était toujours pas question chez les élites politiques canadiennes d'un traité de libre-échange avec les États-Unis, la souveraineté du Québec était considérée comme un moyen de mettre un terme à cette structure d'échanges défavorable au Québec⁴. Entre-temps, l'importance grandissante, pour le Québec, des échanges hors de l'espace économique canadien a rendu encore plus attrayante la perspective du libre-échange⁵.

3. Pour une analyse intéressante du débat suscité au Canada par le libre-échange en Amérique du Nord, et particulièrement des différences entre le Québec et le Canada anglais, voir : Peter Bakvis, "Free Trade in North America : Divergent Perspectives Between Québec and English Canada", *Québec Studies*, vol. 16, printemps-été 1993, p. 39-48.

4. Voir notamment : Rodrigue Tremblay, *Indépendance et marché commun Québec – États-Unis*, Montréal, Éditions du Jour, 1970.

5. Voir : Rita Dionne-Marsolais, « The FTA : A Building Block for Québec », *The American Review of Canadian Studies*, vol. 21, nos 2-3, été-automne 1991.

LA SOUVERAINETÉ

La souveraineté du Québec est sans conteste devenue un des thèmes majeurs de la vie politique québécoise et canadienne, et ce, depuis nombre d'années. Par contre, le libre-échange n'a vraiment été au centre du débat politique au Québec que pendant une période relativement brève, allant de la négociation aux premières années de la mise en œuvre de l'ALÉ. Déjà au moment des négociations qui ont mené à l'ALÉNA, le libre-échange en Amérique du Nord était tenu pour acquis, et ce, même par ceux qui s'y étaient opposés. En fait, le libre-échange, dans l'ensemble, a été accueilli au Québec de manière favorable et n'a pas du tout donné lieu à la polarisation qui a marqué le débat sur la souveraineté. Alors que la question du libre-échange a été résolue au Québec, celle de la souveraineté ne l'a pas été. Ces deux questions sont liées dans la mesure où le libre-échange est perçu comme un moyen pour le Québec d'accroître son autonomie par rapport à l'État canadien.

Or, sur ce point, deux thèses s'opposent radicalement. Selon l'une, le libre-échange permettrait de parachever l'union économique au Canada en supprimant les obstacles aux échanges interprovinciaux, et de modifier le partage des pouvoirs au profit du gouvernement central. Ottawa se verrait confier les principaux leviers de gestion de l'économie nationale et des rapports internationaux. Le libre-échange en fait se situerait non seulement dans une problématique de révision des mécanismes de gestion de l'économie canadienne, mais aussi des institutions politiques découlant de la forme fédérative de l'État⁶.

Selon l'autre thèse, le libre-échange réduirait la latitude des gouvernements pour intervenir dans l'activité économique dans la mesure où les traités de l'ALÉ et de l'ALÉNA donnent la prépondérance aux mécanismes du marché. Par conséquent, non seulement les pouvoirs du gouvernement central, mais aussi ceux des gouvernements provinciaux, se trouveraient entamés. Il n'en demeure pas moins que, dans cette optique, Ottawa pourrait moins s'ingérer dans la conduite des affaires au Québec. Dans le cas de l'Union européenne, l'approche économique du laisser-faire est moins influente, et l'intervention gouvernementale dans l'activité économique s'exerce davantage. Or, cette dernière relève de plus en plus des instances européennes, ce qui entraîne là aussi une augmentation de l'autonomie des ensembles infranationaux face aux pouvoirs des États.

6. C'est là un point de vue avancé entre autres par François Rocher : « Les enjeux politiques pour le Québec de l'initiative fédérale: vers une restructuration centralisée de l'État canadien », dans *Un marché, deux sociétés? 1^{re} partie. Libre-échange et autonomie politique*, Christian Deblock et Maurice Couture (dir.), Actes du colloque « Un marché, deux sociétés ? » de la Société québécoise de science politique, Montréal, ACFAS, 1987, p. 151-168.

C'est pourquoi, dans le monde, les ententes d'intégration internationale reçoivent en général l'aval de ceux qui tiennent au statut d'État souverain pour leurs communautés ou nations ou qui tiennent à s'affirmer face à l'État dont celles-ci font partie. Pensons notamment aux Basques et aux Catalans. De même, les récriminations des Flamands s'adressent à l'État belge et non aux instances européennes. Les schèmes d'intégration régionale, tels que l'ALÉNA ou l'Union européenne, permettent en effet à certaines communautés ou nations de transiger davantage avec des partenaires autres que ceux de l'État auquel elles sont soumises et d'être sujettes à des lois et pratiques adoptées dans un cadre plus large et auquel elles s'identifient plus facilement. Par exemple, si l'identification des Basques à l'État espagnol risque fort de soulever la controverse, ce n'est pas le cas de l'Europe.

Le fort soutien accordé par le Québec au libre-échange nord-américain ne doit donc pas surprendre; en fait, il s'inscrit dans sa volonté d'accroître son autonomie et d'affirmer son identité nationale et ses intérêts propres⁷. Ainsi, l'idée de la souveraineté du Québec n'est nullement incompatible avec celle du libre-échange. Au contraire, dans la mesure où il permet au Québec d'accroître son autonomie à l'égard du gouvernement canadien, le libre-échange va dans le sens d'une affirmation du Québec, affirmation qui pourrait conduire à la souveraineté. Les orientations libre-échangiste et souverainiste se renforcent mutuellement.

La question se pose toutefois quant à savoir comment concilier une politique comme celle du libre-échange, où prédominent les conceptions du laisser-faire, avec une politique d'affirmation nationale. Nous touchons là à deux dimensions fondamentales de la pensée politique au Québec, soit le libéralisme et le nationalisme. À cet égard, Yvan Lamonde distingue deux types de libéralisme : le libéralisme issu de la Révolution française, celui des droits individuels et des libertés fondamentales, qui sanctionne la propriété privée et fonde la doctrine économique du laisser-faire; le libéralisme qui inspire le nationalisme du XIX^e siècle et fonde le principe des nationalités, le droit des peuples et des individus à disposer d'eux-mêmes et à s'autodéterminer. C'est entre ces deux tendances, souligne Lamonde, que se dessine la ligne de partage politique du libéralisme québécois⁸.

7. Pour des considérations allant dans le sens de cette thèse, voir entre autres : Ronald Inglehart, Neil Nevitte et Miguel Basañez, *The North American Trajectory: Cultural, Economic, and Political Ties among the United States, Canada, and Mexico*, New York, Aldine de Gruyter, 1996.

8. Yvan Lamonde, « L'américanité du Québec », *Le Devoir économique*, vol. 1, n° 2, octobre 1985, p. 54-55.

C'est là aussi que diffèrent les traditions politiques du Québec et celles des États-Unis. Dans le cas des États-Unis, la souveraineté est acquise et l'identité américaine n'est pas menacée. En conséquence, ils insistent sur les droits individuels et sur un libéralisme apparemment illimité, au point où l'argument du libéralisme économique sert au maintien sinon au progrès de l'impérialisme américain. La situation du Québec est bien différente. Il doit sans cesse trouver un équilibre entre, d'un côté, le nationalisme et la protection de la spécificité québécoise, et, d'un autre, le libéralisme et le laisser-faire. Une autre question tout aussi fondamentale pour les Québécois est de savoir si le nationalisme libéral doit passer par la souveraineté.

Le libéralisme et le nationalisme québécois ne sont donc nullement incompatibles. Il s'agit toutefois, pour le Québec, de concilier son adhésion au libre-échange avec sa volonté de maintenir et d'affirmer son identité et sa différence. Ce sont aussi là les éléments essentiels du débat sur l'américanité⁹.

L'AMÉRICANITÉ

La dynamique d'intégration continentale résultant de la conclusion et de la mise en œuvre de l'ALÉ et de l'ALÉNA soulève les problèmes du poids et de l'influence des États-Unis, et aussi du caractère sociopolitique du Québec. La question centrale consiste à évaluer si le Québec est devenu ou deviendra une « francité américaine ». Parmi les principaux déterminants de l'américanité du Québec, considérons ici le libre-échange.

Il faut d'abord distinguer l'influence et les pressions américaines qui se faisaient déjà sentir avant l'instauration du libre-échange - ou qui s'exercent indépendamment de cet accord -, des pressions qui sont plus directement attribuables au régime de libre-échange. Celui-ci en fait n'ajoute que peu à l'influence déjà présente de la culture américaine sur le Québec, c'est-à-dire au phénomène d'américanisation. À cet égard, il faut souligner que la culture américaine exerçait déjà une influence marquée, sinon déterminante non seulement au Québec, mais à travers le monde. Les pressions des États-Unis concernant la libéralisation des échanges dans le domaine culturel s'exerceraient avec ou sans le libre-échange. Du reste, les traités de l'ALÉ et de l'ALÉNA comportent des dispositions visant à exclure le domaine de la culture. Par ailleurs, les pressions américaines en ce qui touche la libre circulation de ce que les Américains appellent les biens culturels s'exercent surtout au niveau multilatéral au sein de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

9. *Ibid.*

En revanche, c'est au libre-échange que l'on doit une nouvelle dynamique d'intégration continentale se rapportant à l'américanité québécoise. Yvan Lamonde, dans un récent ouvrage, établit une distinction entre les notions d'américanisation et d'américanité. L'américanisation fait référence à un processus d'acculturation par lequel la culture états-unienne influence et domine toutes les cultures, et à un concept de résistance ou de refus de cette influence. L'américanité, qui englobe à la fois l'Amérique latine et l'Amérique anglo-saxonne, est un concept d'ouverture et de mouvance qui exprime le consentement du Québec à son appartenance continentale¹⁰.

En ce qui touche l'américanité, on note une volonté de la part du Québec d'affirmer son appartenance au continent américain. Cette volonté d'affirmation de l'américanité du Québec est toutefois antérieure à la mise en place d'un régime de libre-échange et remonte à une période où l'idée même du libre-échange ne figurait pas à l'agenda politique. Dès les années 1960, le Québec avait mis sur pied des délégations dans les principales villes des États-Unis telles que New York et Boston, entre autres pour y promouvoir ses intérêts commerciaux et développer ses marchés d'exportation. Le Québec a, depuis 1980, établi des liens formels avec le Mexique par l'intermédiaire de sa délégation de Mexico. À l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, le Québec était la seule province canadienne à avoir une présence officielle au Mexique¹¹.

De même, il faut préciser que l'américanisation et l'américanité ne sont pas non plus sans s'influencer l'une l'autre. Dans la mesure où l'américanisation a marqué de façon déterminante la société québécoise depuis le début du XX^e siècle, le mouvement d'affirmation de l'américanité du Québec qui se développe depuis les années 1960, peut en partie être considéré comme une réponse au processus d'américanisation.

Toutefois, l'américanité va au-delà des relations avec les États-Unis et c'est là que le libre-échange a un impact significatif. Parmi les principaux indicateurs qui nous permettent d'apprécier ce phénomène figurent sûrement les données relatives au commerce et à l'investissement entre le Québec et le Mexique, qui se sont accrus dans une proportion non négligeable. De même, des investissements importants comme ceux effectués ces dernières années par des entreprises comme Desjardins sont révélateurs de cette volonté du Québec de mettre à profit son appartenance au continent américain.

10. Yvan Lamonde, *Ni avec eux ni sans eux : le Québec et les États-Unis*, Montréal, Nuit Blanche, 1996.

11. Sur le Québec et son appartenance continentale, voir : Paul P. Philbin, « Québec in the Continental Economy : A Bibliographical Essay », *Québec Studies*, vol. 16, été-automne 1993, p. 85-96.

La rencontre au Québec des cultures latine et anglo-saxonne favorise une complicité culturelle non seulement avec les États-Unis, mais aussi avec l'ensemble du continent américain. Cette appartenance aux deux grandes traditions culturelles sur le continent américain, d'une part, rend plus facile pour le Québec l'affirmation de son américanité, et, d'autre part, lui confère un atout dans ses relations avec l'ensemble du Nouveau Monde. En fait, l'affirmation, de la part du Québec, de son appartenance continentale repose et insiste sur sa spécificité et son identité qui s'en trouvent renforcées. À cet égard, les nations, tout comme les individus, peuvent mieux s'ouvrir aux autres quand elles sont plus sûrs de leur identité et qu'elles sont en mesure de l'affirmer. Autant sur le plan économique que sur les plans politique et identitaire, le Québec a avantage à affirmer son américanité et à tirer profit de sa culture à la fois latine et anglo-saxonne, qui lui permet d'attester sa différence.

Dans le débat sur l'américanité, le libre-échange fournit donc au Québec un cadre nouveau et privilégié lui permettant d'affirmer ce qu'il est, cette affirmation sur la scène internationale pouvant conduire à la souveraineté. Ce cadre américain n'est nullement exclusif et s'ajoute à d'autres cadres, notamment à celui de la Francophonie, autour desquels s'affirme l'identité québécoise.

UNE NOUVELLE TRINITÉ POUR LE QUÉBEC ?

Le libre-échange, la souveraineté et l'américanité sont des questions fondamentales de la vie économique, politique et socioculturelle du Québec. Ces questions donnent lieu à des enjeux qui, à bien des égards, sont interdépendants. Ces trois notions étant fondamentales et interreliées, voire indissociables, on peut se demander si elles constituent une nouvelle Trinité pour le Québec. Nouvelle non pas parce que ces trois notions le sont en soi, mais plutôt parce qu'elles ne peuvent vraiment interagir que depuis quelques années et de façon déterminante sur l'avenir du Québec.

Le libre-échange a entraîné une nouvelle dynamique d'intégration continentale qui, elle, a donné lieu à une mise en valeur de l'américanité du Québec. De par sa spécificité à mi-chemin entre les cultures latine et anglo-saxonne qui dominent le continent américain, le Québec occupe une position unique pour tirer profit de l'affirmation de son américanité. Le libre-échange peut être pour les Québécois un moyen privilégié mais non exclusif de s'ouvrir sur l'extérieur et d'affirmer leur identité. Une telle affirmation peut à son tour mener le Québec à la souveraineté.